

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 10555
Numéro SIREN : 839 092 202
Nom ou dénomination : 99 DIGITAL

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 83736

99 Digital
Société par actions simplifiée au capital de 892.424,70 euros
Siège social : 46, rue Raffet – 75016 Paris
839 092 202 R.C.S. Paris
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2024**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

L'an deux mille vingt-quatre,
Le douze juin,
A 10 heures 30,

Les associés de la société 99 DIGITAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, et par visioconférence, sur convocation faite par lettre simple adressée le 4 juin 2024 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Geoffroy de BECDELIEVRE en sa qualité de Président de la société K2 INVEST, Présidente de la Société.

Monsieur Charles-Boris PAVARD assiste également à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 7.390.152 actions sur les 8.924.247 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de la société AUDIT CPA, Commissaire aux Comptes, arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes pendant les deux exercices précédant l'expiration du mandat, décide de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:

7057DC7804384A3...

La Présidente

La société K2 Invest
Représentée par son gérant,
Monsieur Geoffroy de BECDELIEVRE